

Agria Assurance « Sur-mesure »

Fiche d'information du produit d'assurance

Compagnie : Agria Assurance pour animaux

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Agria Assurance « Sur-mesure » – Cette assurance indemnise les frais vétérinaires, lorsque votre animal présente des symptômes cliniques de maladie ou lorsque votre animal subit un accident.

Consulter les conditions et la police d'assurance pour connaître tous les détails.



Qu'est-ce qui est inclus dans l'assurance ?

- ✓ Nous indemnisons la visite chez le vétérinaire, le coût de la chirurgie et des soins consécutifs, l'analyse de sang et d'urine, le diagnostic par imagerie ainsi que la rééducation.
- ✓ Nous indemnisons si le chat a ingéré un objet étranger ou s'est gravement empoisonné.
- ✓ Nous indemnisons les examens médicaux et les traitements à la clinique ainsi que les médicaments du traitement à domicile.
- ✓ Les frais d'euthanasie et de crémation sont inclus dans l'assurance.

Assurances complémentaires possibles :

- Agria Assurance complémentaire *Médicaments*
- Agria Assurance complémentaire *Élevage Soins vétérinaires*
- Agria Assurance complémentaire *Portée de chatons*



Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans l'assurance ?

- ✗ Aucune indemnisation n'est accordée pour l'examen ou le traitement de la lésion résorptive odontoclastique féline (résorption dentaire), des dépôts de tartre, de la parodontite (déchaussement des crocs) ni des complications dues à un mauvais état buccal et dentaire.
- ✗ Traitements préventifs
- ✗ Médicaments prescrits et/ou remis par le vétérinaire, médicaments destinés à l'hypo-sensibilisation, alimentation vétérinaire, shampoing et autres produits prescrits ou vendus par le vétérinaire.
- ✗ Maladies, blessures ou autres défauts qui ont commencé ou sont apparus avant la date de prise

d'effet de la police, indépendamment du moment où les symptômes se manifestent pour la première fois. C'est l'évaluation vétérinaire qui détermine quand la maladie, la blessure ou le défaut est apparu.

Consulter les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux autres exceptions.

Exclusions liées à certaines races

- ! Pour les chats persans et exotique, les frais d'examen, de traitement ou d'opération des narines et des voies nasales ne sont pas remboursés.
- ! Pour les Scottish et Highland, l'examen et le traitement des maladies articulaires n'est pas indemnisés.



Existe-t-il des limitations à la couverture de l'assurance ?

- ! L'assurance et ses assurances complémentaires ont une franchise fixe et un taux de remboursement variable. Nous déduisons une franchise fixe par période de franchise. Le taux de remboursement variable est un pourcentage de ce que nous versons sur les coûts indemnisables excédant la franchise fixe.
- ! Une période de franchise dure 135 jours.
- ! Une indemnisation est accordée à hauteur de 100 euros pour les coûts liés à l'euthanasie et

à la crémation de votre chat si le vétérinaire estime qu'il doit être euthanasié et si la maladie ou la blessure est indemnisable.

- ! Cette assurance indemnise les vices cachés, les maladies articulaires et les opérations plastiques sous réserve que le chat soit couvert par une assurance Agria soins vétérinaires depuis avant l'âge de 4 mois.
- ! Le montant assuré pour les médicaments s'élève à 300 euros ou 600 euros selon la race.
- ! Le montant assuré pour la rééducation s'élève à 300 euros.



Où s'applique l'assurance ?

L'assurance Agria Assurance « Sur-mesure » est valable en France métropolitaine. Certaines sont également valables jusqu'au renouvellement du contrat, dans les autres pays de l'Union Européenne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse, à partir du jour de départ de France métropolitaine sauf indication contraire dans les conditions.



Quelles sont mes obligations ?

Vous êtes tenu de prendre les précautions suivantes pour prévenir ou limiter les blessures chez le chat :

1. Vous devez vous conformer à la loi sur la protection des animaux en France et aux autres législations, ordonnances et dispositions qui visent à prévenir maladies et blessures chez les animaux. Vous devez aussi respecter les décisions et les ordres des vétérinaires ou des autorités.
2. Si le chat tombe malade ou se blesse ou présente des symptômes de maladie, des signes de léthargie ou une perte de poids, vous devez immédiatement consulter ou appeler un vétérinaire.
3. Vous devez suivre les instructions et les recommandations du vétérinaire concernant le traitement, la convalescence et la rééducation du chat.
4. Vous devez consulter ou appeler de nouveau le vétérinaire si la santé de l'animal ne s'améliore pas avec le traitement en cours, la convalescence et la rééducation.



Quand et comment dois-je payer ?

Une assurance souscrite doit être réglée sous 14 jours par prélèvement SEPA. Consultez les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux paiements.



Quand commence et finit l'assurance ?

- L'assurance prendra effet à minuit, c'est-à-dire le jour suivant celui où vous avez souscrit la police, ou à partir d'une date particulière convenue.
- Sauf accord contraire, la période d'assurance est toujours d'un an. Le contrat d'assurance est reconduit automatiquement s'il n'est pas résilié.



Comment puis-je résilier mon contrat ?

- Vous pouvez résilier l'assurance avec effet immédiat si votre animal meurt, est vendu ou si le besoin de contracter une assurance n'existe plus pour d'autres raisons. Nous pouvons résilier l'assurance si vous ou un autre assuré avez gravement manqué à vos obligations ou pour d'autres motifs particuliers. Quand vous achetez votre produit ou service sur Internet, par téléphone ou en dehors de nos agences, soit un achat à distance, vous avez la possibilité de changer d'avis dans les 14 jours. Contactez-nous et nous vous aiderons.